

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (3r, 4v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43004>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 décembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

# Description

Résumé Sur le recrutement de représentants de commerce officiant pour Godin. Il est question du remplacement de Poirier par monsieur Sainturet d'Angoulême, qui souhaite avoir une rémunération fixe. Godin informe Cantagrel des conditions faites aux derniers voyageurs de commerce qu'il a engagés à la commission : 3 % sur les placements jusqu'à 500 F et 1 % sur le surplus. Godin précise que les voyageurs en titre ont en plus des frais de voyage mais ne jouissent pas d'une rémunération fixe. Godin annonce à Cantagrel qu'il a demandé à J. Loeb, voyageur du dépôt de la Maison de Sougland, et à Marius Imbert à Enghien-les-Bains, d'aller le voir. Il souhaiterait que Cantagrel vienne à Guise avec plusieurs voyageurs pour qu'il leur fasse un cours de fumisterie, de poêlerie, de « cuisinier », de chauffage, et de placement de ses produits. Godin demande à Cantagrel d'aller voir monsieur Marie rue du Faubourg-Saint-Denis pour lui demander le prix d'impression d'albums.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)  
["Godin"](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Forges et fonderies de Sougland](#)
- [Imbert, Marius](#)
- [Loeb, J. \[monsieur\]](#)
- [Mauroy \[monsieur\]](#)
- [Poirier \[monsieur\]](#)
- [Sainturet \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Angoulême \(Charente\)](#)
- [Enghien-les-Bains \(Val-d'Oise\)](#)
- [Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022  
Dernière modification le 22/11/2023

---

lundi le 14 juillet 1863

3

M. Maronne Lantuejoul

Apprendre mon cher ami il s'agit  
des voyageurs qui sans doute vont aller dans  
votre île et vous ont écrit de  
ce que vous ai écrit au M. Saintaret  
d'Angoulême qui me proposa de prendre  
la partie des voyageurs de l'île d'Ormea pour  
en tenir à écrire littéraire. j'aurais pu en  
faire une démonstration des réformes il ne la  
pas fait autrement que dans sa première  
lettre. il me paraît évident du reste qu'  
il se plaint des voyageurs à la commission  
et me propose de lui accorder un frais  
d'appointement tout en lui laissant la faculté  
de représenter deux autres maisons, vous  
pourrez en conséquence lui demander quelles  
conditions il espère

celles que je ferai ~~avec~~ deux derniers  
voyageurs qui vont entrer au cours de  
mon voyage dont ailleurs

Il leur est accordé 3% sur tous leurs plannets  
jusqu'à concurrence d'une somme de 500 francs tant  
que les plannets sont inférieurs à cette somme  
quand il dépasse 500 francs ils ont un pourcentage  
1% sur le surplus. est ainsi que vont  
remunerer mes voyageurs à la commission  
mes voyageurs en tête ont en outre de ces  
conditions des frais de voyage mais je n'aurai  
à aucun deux appontements frais

je trouvois aussi aujouard'huys des offres de dessin  
de Mr. J. le Roi qui se fit engraver du  
dépot de la maison de l'Anglais troué par  
Mr. Marais. ce libraire est cepelat et présent  
en sa farure n'est donc pas à le voir et à de-  
nonsigner sur son passe il me fit aussi avouer  
bon, un dépot au hasard a quel libraire et pour  
que a vant la des questions que je vous posse  
de lui posse, je lui réponds dans vos voix

Mr. Lambert Marais est aussi riche il  
miret d'Englishien les Bains, je l'engage aussi  
à vous vendre une vingtaine pourront avoir  
peut être le esté utile de vous engager à  
tenir plusieurs ensemble à faire faire  
en cours de famistrie, de poésie, de causerie  
de chauffage, et de placement de mes articles  
en même temps on avisera aux moyens  
d'entre en campagne l'année prochaine  
je recevrais ainsi qu'une bourse à faire pa-  
tours et elle serait sans doute plus profitable

je m'entraîne aussi à qui est mestreine ou  
almois tarifée etc. à propos d'albums je  
vous prie de me renseigner sur du fait d'Alme  
ou je suis abe avec vous pour voir à quelle  
condition il me ferait l'impression de faire à  
3 mille albums comme une quinzaine  
faits et en combien de temps il s'engagerait  
à me les livrer

il faudrait avoir le prix du papier grand caisein  
le prix du tirage des deux cotés de la feuille autre  
et faire à qui fait quatre tirage chaque  
feuille compris tout rapporté de certaines et diverses